

Ce bilan des attributions 2017 vient compléter le bilan officiel, réalisé par le ministère de la Cohésion des Territoires, sur les résultats des EPCI au regard des objectifs d'attributions de la loi Egalité Citoyenneté.

Ainsi, sur le territoire de l'EPCI, ce document détaille les attributions réalisées par commune et par bailleur, et mesure l'atteinte des deux objectifs majeurs de cette loi à l'échelle des bailleurs :

- consacrer au moins 25% des attributions hors QPV aux demandeurs du premier quartile de ressources et aux ménages relogés dans le cadre du renouvellement urbain ;
- consacrer au moins 50% des attributions en QPV aux demandeurs des trois autres quartiles.

Attention, des différences peuvent être constatées par rapport au bilan du ministère en raison de la réalisation ultérieure de ce document (date des données source différente) et de son mode d'élaboration (pas de correction de la localisation des attributions réalisées dans les programmes neufs). En cas d'écart, le bilan du ministère fait foi.

Le bilan est complété en annexe d'un tableau précisant la répartition des attributions aux ménages prioritaires (DALO et PDALHPD) entre les communes d'une part et les bailleurs de l'EPCI d'autre part. Le poids des ménages prioritaires dans les attributions totales de l'année est indiqué pour donner un élément de comparaison des communes et bailleurs par rapport à la moyenne de l'EPCI (source : SYPLO).

Les données présentées visent à identifier d'éventuels déséquilibres dans les attributions qui doivent ensuite donner lieu à des approfondissements.

Le bilan est composé de 5 parties :

1ère partie : bilan des attributions 2017 et mesure des objectifs de la loi Egalité Citoyenneté

Les tableaux présentent la répartition des attributions en fonction de la localisation (QPV/hors QPV) et en fonction des ressources des ménages. La répartition QPV/ hors QPV du parc de logements est mise en parallèle.

Ces tableaux permettent notamment de vérifier si les ménages bénéficient d'un égal accès au parc social (les ménages du 1er quartile doivent dans ce cas représenter environ 25% des attributions totales).

2ème partie : une synthèse portant sur :

- les attributions aux ménages les plus pauvres en mettant en parallèle leur poids dans la demande de logement social et dans les attributions pour identifier les éventuels déséquilibres ; de même leur poids dans les attributions en QPV est mis en parallèle avec celui dans les attributions hors QPV.

- la différence entre ce qui a été réalisé en 2017 et l'objectif que fixe la loi Egalité Citoyenneté sur les attributions hors QPV aux ménages les plus pauvres.

3ème partie : zoom sur les attributions hors QPV au bénéfice des ménages du 1er quartile

Le premier tableau montre la part de chaque commune et chaque bailleur dans ces attributions.

Le second indique la répartition par bailleur et par commune du parc de logements locatifs sociaux conventionnés hors QPV. La comparaison de ces deux tableaux permet d'identifier les éventuels déséquilibres.

4ème partie : zoom sur les attributions en QPV au bénéfice des ménages du 1er quartile

Le premier tableau montre la part de chaque commune et chaque bailleur dans ces attributions.

Le second indique la répartition par bailleur et par commune du parc de logements locatifs sociaux conventionnés en QPV. La comparaison de ces deux tableaux permet d'identifier les éventuels déséquilibres.

5ème partie : mesure par bailleur de l'atteinte des objectifs de la loi Egalité Citoyenneté

Remarque : Les tableaux présentent uniquement les attributions suivies de baux signés (l'obligation relative aux ménages des quartiles 2 à 4 en QPV porte sur les attributions « tout court » ie que le ménage peut avoir refusé le logement. Les résultats présentés sont donc des estimations).

Les attributions aux ménages relogés dans le cadre des projets de renouvellement urbain ne sont pas comptabilisées.



BILAN DES ATTRIBUTIONS 2017

EPCI : CA Valenciennes Métropole

Seuil du 1er quartile de ressources en 2017 : 6 446 €/an/unité de consommation

Edité le : 24/07/18

Nombre total d'attributions en 2017 : 2 443

Nombre d'attributions pour lesquelles les ressources sont renseignées : 2 381

Répartition des attributions en fonction des ressources du demandeur et de la localisation du logement attribué :

Niveau de ressources du ménage	Attributions en QPV	Attributions hors QPV	Non localisées	Total	Part des attributions
1er quartile	211	272	28	511	20,92%
Quartiles 2 à 4	590	1 166	114	1 870	76,55%
Ressources non renseignées ou négatives	25	36	1	62	2,54%
Total	826	1 474	143	2 443	
Part des attributions	33,81%	60,34%	5,85%		

Répartition du parc de logements sociaux :

Nombre de logements sociaux : 22 473

	En QPV	Hors QPV
CA Valenciennes Métropole	8 910	13 563
Part du parc	39,65%	60,35%

Sources : Infocentre du Système National d'Enregistrement (SNE) - Ministère de la Cohésion des Territoires
Répertoire du Parc Locatif Social 2017 (RPLS)

Loi Egalité Citoyenneté

1. Obligation de consacrer 25% des attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile et aux ménages relogés dans le cadre du renouvellement urbain :

	Bilan des attributions 2017	Objectif de la loi EC
Nombre d'attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile	272	369
Part des attributions hors QPV	18 %	25 %
Bilan 2016	16 %	

2. Obligation de consacrer 50% des attributions en QPV aux ménages des quartiles 2 à 4 :

	Bilan des attributions 2017	Objectif de la loi EC
Nombre d'attributions en QPV aux ménages des quartiles 2 à 4	590	413
Part des attributions en QPV	71 %	50 % *

* ou pourcentage constaté sur l'EPCI s'il est supérieur 50% (Instruction du 14 mai 2018)



BILAN DES ATTRIBUTIONS 2016

EPCI : CA Valenciennes Métropole

Seuil du 1er quartile de ressources en 2017 : 6 446 €/an/unité de consommation

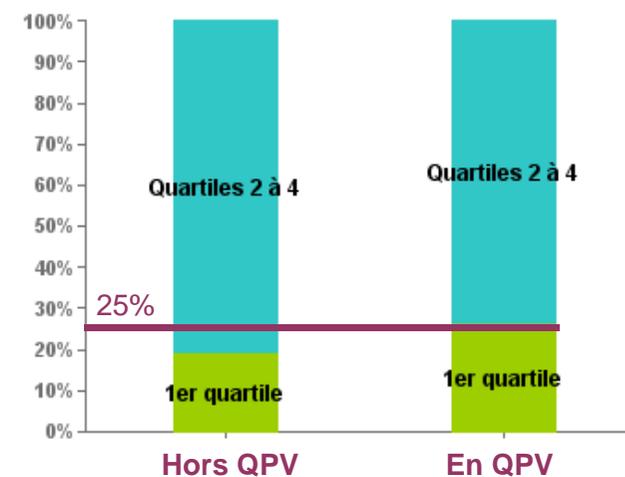
Edité le : 24/07/18

Bilan global des attributions aux ménages les plus pauvres

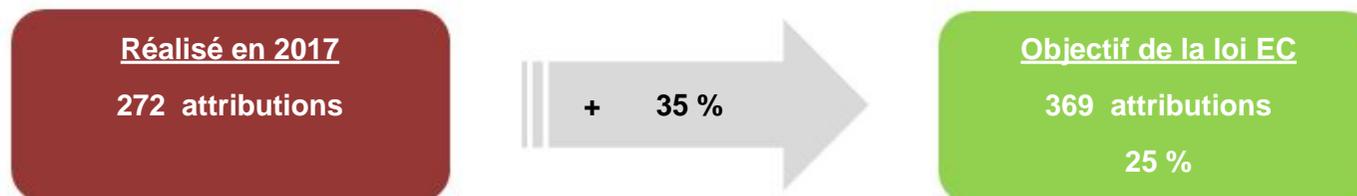
En 2017, le 1er quartile représente :



Répartition des attributions entre quartiles en fonction de la localisation



Loi Egalité Citoyenneté : attributions hors QPV aux ménages du 1er quartile



ZOOM SUR LES ATTRIBUTIONS HORS QPV

Répartition des attributions réalisées hors QPV au bénéfice des ménages du premier quartile par commune et par bailleur :

	OPH du Nord	OPH Val'Hainaut Habitat	SA HLM Immobilière Artois	SA HLM du Hainaut	VILOGIA	Habitat du Nord	SA HLM du Pas-de-Calais et du Nord	SA HLM régionale des Cités-Jardins	SA HLM des régions du Nord et de l'Est	Maisons & Cités SOGINORPA	Total par commune	Part de chaque commune
Valenciennes	6	4		68		1			5	3	87	31,99%
Autres communes	6	2		21			1			6	36	13,24%
Bruay-sur-l'Escaut	13			12							25	9,19%
Fresnes-sur-Escaut	3		2	16	2					1	24	8,82%
Marly				19			1				20	7,35%
Anzin	8			2	2	4				1	17	6,25%
Onnaing				14				1		1	16	5,88%
Condé-sur-l'Escaut	2			4						7	13	4,78%
Saint-Saulve	1	1		10							12	4,41%
Vieux-Condé	4		1	1		2				4	12	4,41%
Aulnoy-lez-Valenciennes				10							10	3,68%
Total par bailleur	43	7	3	177	4	7	2	1	5	23	272	
Part de chaque bailleur	15,81%	2,57%	1,10%	65,07%	1,47%	2,57%	0,74%	0,37%	1,84%	8,46%		

Répartition du parc de logements sociaux situé hors QPV par commune et par bailleur :

	OPH du Nord	OPH Val'Hainaut Habitat	SA HLM Immobilière Artois	SA HLM du Hainaut	Habitat du Nord	SA HLM du Pas-de-Calais et du Nord	SA HLM des régions du Nord et de l'Est	Maisons & Cités SOGINORPA	Autres bailleurs	Total par commune	Part de chaque commune
Valenciennes	249	1 730	161	1 042	97	1	152	134	15	3 581	26,40%
Condé-sur-l'Escaut	172	31	239	193				505		1 140	8,41%
Marly	8	14	34	992		78				1 126	8,30%
Aulnoy-lez-Valenciennes				944					21	965	7,11%
Saint-Saulve	69	5		757	49					880	6,49%
Bruay-sur-l'Escaut	202	249	60	296		8		46		861	6,35%
Vieux-Condé	132	16	203	119	80			160		710	5,23%
Onnaing		14	14	352	38			192	46	656	4,84%
Autres communes	42	67	25	351	47	27		22	34	615	4,53%
Anzin	256	59	14	75	3		31	45	24	507	3,74%
Beuvrages	82	3		243	1	38		108		475	3,50%
Crespin	2	176		219					2	399	2,94%
Quiévrechain		187		76				97		360	2,65%
Petite-Forêt	15	24		315					1	355	2,62%
Fresnes-sur-Escaut	28	29	101	115				17	11	301	2,22%
Prouvy	33			167					1	201	1,48%
Saultain		16		101	19	12				148	1,09%
Thivencelle		10						137		147	1,08%
Famars		3		133						136	1,00%
Total par bailleur	1 290	2 633	851	6 490	334	164	183	1 463	155	13 563	
Part de chaque bailleur	9,51%	19,41%	6,27%	47,85%	2,46%	1,21%	1,35%	10,79%	1,14%		

ZOOM SUR LES ATTRIBUTIONS EN QPV

Répartition des attributions réalisées en QPV au bénéfice des ménages des quartiles 2 à 4 par commune et par bailleur :

	OPH du Nord	OPH Val'Hainaut Habitat	SA HLM Immobilière Artois	SA HLM du Hainaut	Habitat du Nord	SA HLM immobilière Nord-Artois	SA HLM du Pas-de-Calais et du Nord	Maisons & Cités SOGINORPA	Total par commune	Part de chaque commune
Valenciennes	10	18	6	79					113	19,15%
Anzin	19			35	4	3		11	72	12,20%
Condé-sur-l'Escaut	3	6		57				2	68	11,53%
Saint-Saulve				62					62	10,51%
Vieux-Condé			18	18				25	61	10,34%
Beuvrages	1			48			3	2	54	9,15%
Bruay-sur-l'Escaut			8	4				25	37	6,27%
Marly	29			6					35	5,93%
Onnaing			13	1				18	32	5,42%
Quiévrechain		1		26		1		3	31	5,25%
Fresnes-sur-Escaut	2	1		7				7	17	2,88%
Autres communes		5		2				1	8	1,36%
Total par bailleur	64	31	45	345	4	4	3	94	590	
Part de chaque bailleur	10,85%	5,25%	7,63%	58,47%	0,68%	0,68%	0,51%	15,93%		

Répartition du parc de logements sociaux situé en QPV par commune et par bailleur :

	OPH du Nord	OPH Val'Hainaut Habitat	SA HLM Immobilière Artois	SA HLM du Hainaut	Habitat du Nord	Maisons & Cités SOGINORPA	Autres bailleurs	Total par commune	Part de chaque commune
Valenciennes	168	1 916	147	1			10	2 242	25,16%
Anzin	409	20	46	470	102	179	29	1 255	14,09%
Condé-sur-l'Escaut	50	325		300		131	1	807	9,06%
Beuvrages	36	13		551		48	32	680	7,63%
Bruay-sur-l'Escaut	8	42	167	1		449		667	7,49%
Vieux-Condé	33	19	285	201		112	15	665	7,46%
Onnaing		57	142	15		382		596	6,69%
Quiévrechain		59		344		90	21	514	5,77%
Marly	463	47					2	512	5,75%
Saint-Saulve				496				496	5,57%
Fresnes-sur-Escaut	26	40		49		285		400	4,49%
Vicq						51	25	76	0,85%
Total par bailleur	1 193	2 538	787	2 428	102	1 727	135	8 910	
Part de chaque bailleur	13,39%	28,48%	8,83%	27,25%	1,14%	19,38%	1,52%		

ZOOM PAR BAILLEUR

Répartition des attributions réalisées hors QPV par bailleur et par quartile :

	Objectif de la loi EC : 25%							
	1er quartile	% des attributions hors QPV du bailleur	Quartiles 2 à 4	% des attributions hors QPV du bailleur	Ressources non renseignées ou négatives	% des attributions hors QPV du bailleur	Total par bailleur	% des attributions hors QPV de l'EPCI
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT - SIGH	177	16,79%	845	80,17%	32	3,04%	1 054	71,51%
O.P.H. DU NORD PARTENORD HABITAT	43	37,07%	71	61,21%	2	1,72%	116	7,87%
SOGINORPA	23	26,14%	65	73,86%			88	5,97%
SIA HABITAT	3	4,11%	69	94,52%	1	1,37%	73	4,95%
S.A. HABITAT du NORD	7	13,73%	44	86,27%			51	3,46%
O.P.H. VAL' HAINAUT HABITAT	7	17,50%	32	80,00%	1	2,50%	40	2,71%
ICF NORD-EST SA D'HLM - ICF HABITAT NORD-EST	5	23,81%	16	76,19%			21	1,42%
HABITAT 62/59	2	14,29%	12	85,71%			14	0,95%
S.A. VILOGIA	4	30,77%	9	69,23%			13	0,88%
Autres bailleurs	1	25,00%	3	75,00%			4	0,27%
Total sur l'EPCI	272	18,45%	1 166	79,10%	36	2,44%	1 474	100,00%

Répartition des attributions en QPV par bailleur et par quartile :

	Objectif de la loi EC : au moins 50% *							
	1er quartile	% des attributions en QPV du bailleur	Quartiles 2 à 4	% des attributions en QPV du bailleur	Ressources non renseignées ou négatives	% des attributions en QPV du bailleur	Total par bailleur	% des attributions en QPV de l'EPCI
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT - SIGH	104	22,86%	345	75,82%	6	1,32%	455	55,08%
SOGINORPA	37	27,61%	94	70,15%	3	2,24%	134	16,22%
O.P.H. DU NORD PARTENORD HABITAT	40	34,48%	64	55,17%	12	10,34%	116	14,04%
SIA HABITAT	11	18,64%	45	76,27%	3	5,08%	59	7,14%
O.P.H. VAL' HAINAUT HABITAT	13	28,89%	31	68,89%	1	2,22%	45	5,45%
Autres bailleurs	6	35,29%	11	64,71%			17	2,06%
Total sur l'EPCI	211	25,54%	590	71,43%	25	3,03%	826	100,00%

* ou pourcentage constaté sur l'EPCI s'il est supérieur 50% (Instruction du 14 mai 2018)

ATTRIBUTIONS 2017 AUX MENAGES PRIORITAIRES (DALO/PDALHPD)

EPCI : CA Valenciennes Métropole

Part des ménages prioritaires dans les attributions de l'EPCI :	10%
Moyenne départementale :	9%
Moyenne régionale :	12%
Part maximale du contingent préfectoral :	25%

Zoom sur les attributions en QPV

34% de l'ensemble des ménages se voient attribuer un logement en QPV
39% des ménages prioritaires se voient attribuer un logement en QPV

1216 demandeurs prioritaires étaient en attente de logement dans le département du Nord au 1er janvier 2018, soit 1,3% de la demande globale de logement social sur ce département.

Répartition des attributions par commune d'une part et par bailleur d'autre part :

Commune	Attributions aux ménages prioritaires	Nb total d'attributions 2017	Part des ménages prioritaires dans les attributions de la commune
Anzin	18	162	11%
Aulnoy-lez-Valenciennes	10	86	12%
Beuvrages	14	119	12%
Bruay-sur-l'Escaut	14	157	9%
Condé-sur-l'Escaut	19	156	12%
Crespin	1	40	3%
Fresnes-sur-Escaut	11	104	11%
Marly	18	245	7%
Onnaing	16	122	13%
Petite-Forêt	4	28	14%
Prouvy	1	15	7%
Quarouble	4	38	11%
Quiévrechain	3	75	4%
Saint-Saulve	14	186	8%
Thivencelle		11	0%
Valenciennes	84	709	12%
Vieux-Condé	10	122	8%
Autres communes	2	67	3%
Total EPCI	243	2 442	10%

Bailleur	Attributions aux ménages prioritaires	Nb total d'attributions 2017	Part des ménages prioritaires dans les attributions du bailleur
HABITAT 62/59	3	20	15%
ICF NORD-EST SA D'HLM - ICF HABITAT NORD-EST	5	21	24%
IMMOBILIERE NORD ARTOIS SA D'HLM		5	0%
MAISONS & CITES HABITAT	26	323	8%
O.P.H. DU NORD PARTENORD HABITAT	35	238	15%
O.P.H. VAL' HAINAUT HABITAT	7	95	7%
S.A. HABITAT du NORD	2	59	3%
S.A. REGIONALE DES CITES JARDINS - SRCJ	2	7	29%
S.A. VILOGIA	1	13	8%
SIA HABITAT	13	132	10%
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT - SIGH	149	1 529	10%
Total EPCI	243	2 442	10%

Sources : SNE / SYPLO
DREAL Hauts-de-France / SECLAT / Pôle Habitat-Construction